

INFORMATIONS MUNICIPALES

SOMMAIRE

Editorial	1
Etat civil	1
Quelques rappels	2
Dernière minute	2
Agenda des manifestations	3
Rue des « Marronniers »	3
Travaux 2014	3
Le saviez-vous	3
Vosges le plus beau est avenir	4
Marché aux fleurs	4
Soyez vigilant	5
Repas de nos « Aînés »	5
Qualité de l'eau	5
Balayage des rues	5
Erreur de vêtement	5
Budget 2014	6

Comme chaque année, le printemps marque, pour les élus du conseil municipal, la mise en place des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Ce bulletin municipal vous informe sur les budgets primitifs 2014. Chacun d'eux doit être présenté en équilibre (la section de fonctionnement comme la section d'investissement).

La commune ne contractera pas de nouvel emprunt en 2014. Actuellement, un seul emprunt est en cours, celui contracté pour financer la construction du bâtiment scolaire et périscolaire.

Malgré un contexte économique difficile, notre budget permet de satisfaire les dépenses de fonctionnement, en réelle progression. Elles doivent faire face aux besoins de la commune liés notamment au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à l'entretien du patrimoine immobilier communal, à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et ses charges induites.

Le précédent conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2013 lors de la réunion du 19 mars 2014, avec un excédent de fonctionnement de **311 367 €** au budget général et **358 997 €** au budget annexe

« Eau et Assainissement ».

Ils constituent l'arrêté officiel des comptes de l'année passée. Ils retracent les mouvements de recettes et de dépenses réalisés au cours de l'exercice clos.

Le budget primitif 2014 est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il a été présenté et voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal le 29 avril dernier. Il conforte nos engagements et nos priorités pour le développement et l'entretien de nos structures.

L'assemblée délibérante n'a pas augmenté les taux communaux locaux.

De son côté, la Communauté d'Agglomération d'Epinal a également maintenu ses taux 2013.

De même, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste au niveau 2013, soit 10,40%.

Les différents tarifs relatifs à la garderie, la cantine, les mercredis récréatifs et les centres de loisirs n'ont pas changé, la commune applique ceux de 2013.

Nos ambitions restent toujours les mêmes « permettre le développement harmonieux de la commune et servir ses habitants dans les meilleures conditions ».

ETAT CIVIL

Les éléments de ce paragraphe couvrent la période du **1er décembre 2013** au **9 mai 2014**

Naissances Toutes nos félicitations aux heureux parents et bienvenue aux jeunes bébés :

AUBRY Syhana

née le : **15 janvier 2014**

BIEGALKE Antonin

né le : **06 février 2014**

POIROT Gabin

né le : **14 mars 2014**

YVON Djulian
MAIRE Mathilde
EL BOUJOUFI Leïa
LEPROVOST Gauthier
CASTELLANELLI Evan

né le : 14 mars 2014
née le : 07 avril 2014
née le : 11 avril 2014
né le : 22 avril 2014
né le : 24 avril 2014

Mariages Meilleurs vœux de bonheur et amicales félicitations aux jeunes mariés :

FERRY Fabrice et GAULARD Elyse le : 08 mars 2014
BIEGALKE Franck et DELLO RUSSO Valérie le : 12 avril 2014

Décès c'est avec tristesse que nous avons appris la disparition de :

GRANDGIRARD Hubert le : 02 décembre 2013
MASSON Jacqueline le : 21 janvier 2014
SCHILD Didier le : 25 janvier 2014
LEMAIRE Jean-Pierre le : 18 février 2014
HINOJOSA LARA Antonio le : 08 mars 2014
KIEFFER Marie-Thérèse le : 04 avril 2014
SANTINI Raymond le : 11 avril 2014

QUELQUES RAPPELS

Végétation: Les haies, les arbres ne doivent pas dépasser sur la voie publique et doivent être taillés en conséquence afin de ne pas gêner la visibilité pour les automobilistes et la circulation piétonne.

Bruits de voisinage : La permanence de sons indésirables, même à un niveau sonore sans danger pour l'audition, augmente le stress qui, à son tour, entraîne des troubles digestifs et des troubles du sommeil, augmente les troubles cardiovasculaires. L'utilisation d'outils ou appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.



« *Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit* ». A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du Lundi au Vendredi

de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00

Les samedis

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jours fériés

de 10 h 00 à 12 h 00

Stationnement : Pensez aux enfants, aux petits enfants, aux personnes à mobilité réduite, aux mamans avec leur poussette en laissant l'accès libre aux trottoirs. L'intervention de la police municipale est sollicitée pour faire appliquer le code de la route.



Brûlage des végétaux : Le brûlage à l'air libre ou la destruction par incinérateur des déchets verts ou des déchets ménagers sont interdits dans toutes communes vosgiennes, sans que les maires disposent, en la matière, d'un quelconque



pouvoir de réglementation.

Aucune dérogation préfectorale n'est accordée.

DERNIERE MINUTE : Une propriétaire de la rue des Marronniers met à disposition gratuitement du terrain pour jardiner.

Pour tout renseignement prendre contact avec le secrétariat de Mairie.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Dates	Manifestations	Lieu
Dimanche 1er juin	Baby bourses	Maison de Chavelot
Samedi 7 juin	Tournoi de volley	Salle des sports
Dimanche 8 juin	Tournoi interclubs de badminton	Salle des sports
Samedi 14 juin	Gala de rock	Salle des sports
Dimanche 15 juin	Audition de l'école de musique	Maison de Chavelot
Samedi 21 juin	Fête de l'école de basket	Salle des sports
Samedi 28 juin	Fête de l'école primaire	Salle des sports
Dimanche 29 juin	Tournoi interne de badminton	Salle des sports
Samedi 5 juillet	Fête populaire	Place de la République
Jeudi 31 juillet au 17 août	Tournoi Open de Tennis	Val de Raufin
Dimanche 7 septembre	Foire ABC	Centre Commercial

FOIRE ABC : Les personnes intéressées par un stand peuvent retirer un formulaire d'inscription au secrétariat de la Mairie

RUE DES MARRONNIERS

Beaucoup d'administrés se posent la question quant à la suppression des marronniers dans la rue du même nom.

Après une longue réflexion et la recherche de solutions pour les conserver, la municipalité a pris la décision de couper les marronniers.

Les arbres ont grandi et les racines se sont développées, causant ainsi des dégâts sur les trottoirs et la chaussée en soulevant les bordures et les enrobés, en passant sous les murettes, en créant des fissures et en dérangeant les jardins et espaces fleuris. En effet, il existe, dans le sous sol des trottoirs, différentes canalisations (eau, gaz, électricité, téléphone, vidéo, ...) qui risquent d'être affectées par l'évolution des racines des marronniers.



TRAVAUX PREVUS EN 2014

Dans le budget primitif 2014, la municipalité a prévu un certain nombre de travaux à réaliser durant l'année 2014.

Le programme des principales réalisations sera le suivant :

- * Travaux d'assainissement rue du Vallon
- * Curage des réseaux d'assainissement
- * Création d'un accès à la « tisanerie » de l'école maternelle
- * Remplacement de fenêtres et de la porte d'entrée principale de cette même école
- * Construction d'un trottoir rue de Lorraine en direction de Thaon les Vosges
- * Réparation des trottoirs suite à la coupe des marronniers
- * Poursuite du remplacement des luminaires 125 W par des « led » 32 W
- * Réfection de la voirie impasse des «Verts cottages »
- * Création d'une ventilation à la Ruche
- * Remplacement des chaudières dans les appartements communaux rue des Jardins
- * Mise en conformité du paratonnerre de l'église
- * Remplacement de la porte du bâtiment à côté du terrain de football
- * Entretien du patrimoine immobilier, de la voirie et des réseaux

LE SAVIEZ-VOUS

Certains membres du conseil municipal vont siéger dans différentes instances départementales.

- ◇ Monsieur **THOMAS** au "Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif"
- ◇ Monsieur **ALLAIN** au "Syndicat Mixte d'Informatisation Communale"
- ◇ Monsieur **FERINA** au SICOVAD
- ◇ Monsieur **RAFFEL** est vice-président de la "Communauté d'Agglomération d'Epinal" en charge du développement économique et de l'habitat
- ◇ Monsieur **RAFFEL** au "Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges"
- ◇ Monsieur **RAFFEL** est président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement

D'autres membres siègent dans les syndicats intercommunaux tels que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Thaon les Vosges, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et le Syndicat Scolaire du secteur de Thaon les Vosges.

VOSGES, LE PLUS BEAU EST Avenir

Pour la sixième année consécutive, la commune, sous la houlette de Christian FERINA, Adjoint à l'Environnement, a participé à l'opération « Vosges, le plus beau est avenir » organisé par le Département des Vosges. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la semaine nationale du développement durable.

La commune profite toujours de cette démarche pour effectuer le traditionnel « Nettoyage de Printemps ». Le conseil municipal, les enfants des écoles, les associations chavelotaises, les employés communaux ont été cordialement invités à participer à ce chantier de fréquence annuelle.

Cette année, nous avons, de nouveau, enregistré une grande diminution des participants. Les associations chavelotaises ont brillé par leur absence.

Néanmoins, les présents ont reçu le matériel mis à disposition par le Conseil Général pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions.



Les enfants se sont occupés de la proximité de la salle des sports, de la Maison de Chavelot et des équipements de la rue des Jardins. Les plus grands et les adultes ont longé la RD 157 et les accès des zones d'activités.



La Société SAGRAM, les pêcheurs

de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, les plongeurs d'Epinal s'étaient également joints à cette opération pour un grand nettoyage dans et tout autour de l'étang.

Pour cette opération, le SICOVAD a mis à disposition une benne de 15 m³ qui était placée sur la place de la République. Il assure gratuitement le traitement de tous les déchets ramassés.

MARCHE AUX FLEURS

Depuis trois ans, chaque 8 mai, la cours de l'école maternelle se transforme le temps d'une journée, en marché aux fleurs et plants de légumes avec le concours d'un horticulteur. Cette année encore, les bénévoles de l'Association « **Les Amis de l'École Maternelle** », avec leur entrain habituel, se sont relayés de 7h30 à 18h00 pour installer les allées fleuries, distribuer les commandes passées par des fidèles du marché et conseiller les visiteurs à la recherche des fleurs qui embelliront leur extérieur.

En fin d'après-midi, l'heure était venue de rendre à la cours sa destination et de faire les comptes. Malgré les vacances, le pont et un soleil discret, les ventes, en légère baisse par rapport à l'année précédente, ont été correctes. La part des bénéfices reversée à l'association par l'horticulteur permettra de financer de nouveaux projets scolaires. Ce marché aux fleurs est à l'image du dynamisme de l'équipe de l'Association qui déploie beaucoup d'énergie pour récolter des fonds et permettre aux élèves de l'école maternelle de profiter de sorties et de spectacles.

Nous pouvons également saluer son investissement pour les enfants, dans l'animation de notre commune avec, notamment, l'organisation des défilés d'Halloween et de Carnaval ainsi que de l'après-midi jeux de société en famille.

Rendez-vous est pris pour le **8 mai 2015**, vous pouvez d'ores et déjà noter le marché aux fleurs dans vos agendas !



SOYEZ VIGILANT

Quelqu'un sonne à votre porte, qui est-ce ? Et surtout la personne est-elle bien celle qu'elle prétend être ? Voici quelques conseils pour éviter ce qu'on appelle le **vol à la fausse qualité**, c'est-à-dire les voleurs qui se font passer pour ce qu'ils ne sont pas.

Prenez le temps de vérifier sa qualité. Exigez sa carte professionnelle.

Attention à l'uniforme où une tenue de travail ne suffit pas à qualifier une personne.

Fixez un rendez-vous ultérieurement. Appelez la structure dont il dépend (document en votre possession ou annuaire).

Si vous doutez, ne laissez entrer personne. Si la personne entre chez vous, demandez à un voisin de vous accompagner.

Veillez à ne pas révéler l'endroit où vous cachez vos bijoux ou objets de valeur.

S'il s'agit d'une vente, n'oubliez pas que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation.

Attention : La mairie ne donne jamais son accord pour un démarchage ou une proposition commerciale à domicile. En cas de comportement suspect, n'hésitez pas à appeler la **gendarmerie** (03 29 39 20 17) ou la **police municipale** (03 29 39 01 17) de Thaon les Vosges.

REPAS DE NOS « AÎNÉS »

Le Centre Communal d'Action Sociale, en collaboration avec la municipalité, a organisé le mercredi 16 avril dernier le traditionnel repas convivial pour nos « Aînés » de plus de 70 ans. 106 personnes ont participé à cette petite réception sur un total de 170 ayants droit.

Peu avant le dessert, 11 personnes nées les années se terminant en « 4 » ont été mises à l'honneur, ainsi qu'un anniversaire du jour « 16 avril 1938 ». Remise d'un bouquet rond aux dames et une bouteille de champagne aux messieurs.

Une animation musicale a permis à nos invités de se dégourdir les jambes en dansant.

QUALITE DE L'EAU

L'eau qui coule à vos robinets est de bonne qualité. Les différents résultats des analyses le confirment. Par contre, une modification de la filière de traitement, par la substitution du **calcaire marin** (interdit) par du **calcaire terrestre**, serait à l'origine de la précipitation de calcaire, provenant des réseaux d'eau chaude chez les particuliers. Si vous constatez des désagréments (entartrage des chauffe-eau, conduites, filtres des robinets, cafetières, bouilloires, machines à laver, fer à repasser, ...), je vous demande

de bien vouloir en informer le secrétariat de la Mairie et, si possible, apporter les dépôts constatés.

BALAYAGE DES RUES

Pour garder la voirie communale dans un bon état de propreté, la commune fait passer une balayeuse mécanique.

Pour optimiser le travail de l'engin de balayage, les riverains des différentes rues de la commune sont invités, dans la mesure de leur possibilité, à faciliter le passage de l'engin, en évitant le stationnement de leur véhicule le long des trottoirs aux dates indiquées dans le tableau ci-dessus.

Dates 2014
2 juin
7 juillet
4 août
1er septembre
6 octobre
3 novembre
1er décembre

ERREUR DE VETEMENT



Lors du repas des « aînés » du 16 avril, une personne s'est trompée de veste. Merci de bien vouloir vérifier chez vous si vous avez bien votre vêtement. En cas d'erreur, merci de le ramener en mairie, car, à ce jour, il manque une veste à une dame.

La photo représente la veste restée à la Maison de Chavelot avec, dans une poche, 2 mouchoirs. **Merci d'avance pour votre aide.**

BUDGETS PRIMITIFS 2014**BUDGET PRINCIPAL M14 - FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	685 500 €	Produits des services	162 733 €
Charges de personnel	690 600 €	Impôts et taxes communales	1 251 000 €
Autres charges de gestion courante	199 800 €	Dotations et participations	162 400 €
Charges financières	63 200 €	Autres produits de gestion courante	96 000 €
Charges exceptionnelles	7400 €	Produits exceptionnels	25 000 €
Autofinancement	338 000 €	Atténuation de charges de personnel	7 000 €
Amortissement des biens	37 500 €	Travaux en régie	6 500 €
		Excédent reporté 2013	311 367 €
TOTAL	2 022 000 €	TOTAL	2 022 000 €

BUDGET PRINCIPAL M14 - INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2014	506 100 €	Subventions d'investissement	80 000 €
Remboursement d'emprunt	81 637 €	Dotations	265 600 €
Travaux en régie	6 500 €	Amortissement des biens	37 500 €
Restes à réaliser	12 700 €	Restes à réaliser	23 900 €
Solde 2013 reporté	138 063 €	Autofinancement	338 000 €
TOTAL	745 000 €	TOTAL	745 000 €

BUDGET ANNEXE M49 - EAU ET ASSAINISSEMENT - EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	308 000 €	Ventes d'eau, redevances, location compteurs	270 500 €
Charges de personnel	20 000 €	Subventions d'exploitation	3 003 €
Redevances Agence de l'Eau	130 000 €	Amortissement des subventions	7 500 €
Autres charges de gestion courante	100 000 €	Résultat reporté 2013	358 997 €
Charges exceptionnelles	26 000 €		
Amortissement des biens	56 000 €		
TOTAL	640 000 €	TOTAL	640 000 €

BUDGET ANNEXE M49 - EAU ET ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux, frais d'études, matériels	445 500 €	Recettes d'équipement, subventions, FCTVA	5 526 €
Dépenses imprévues	20 000 €	Amortissement des biens	56 000 €
Amortissement des subventions	7 500 €	Excédent antérieur reporté	411 474 €
TOTAL	473 000 €	TOTAL	473 000 €

Taux des taxes communales : Taxe d'Habitation = 7,03% - Taxe sur le Foncier Bâti = 6,80%

Taxe sur le Foncier Non Bâti = 15,08%